

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 15 Octobre 2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 20 septembre 2019
Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de votants : 25

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, M. LARCO Jean-Claude, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GARCES Cathy, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. OLYMPIE Jean-Yves, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

Suppléants :

M. SEGUIN Marc suppléant de
M. LOUSTAU Didier suppléant de
M. SARASOLA Jean suppléant de

M. SUSBIELLES Philippe
M. CONGUES Christophe
M. NAVAILLES Michel

Pouvoirs :

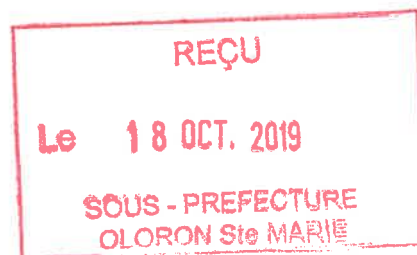
Excusés/absents :

Mme BONNEFON Catherine, Mme LASSALLE Marie-France, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. PATIE Frédéric, M. LASSERRE BISCONTE Albert

Délibération N°7-15.10.19 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AMORTISSEMENT ET VALLON DE BEDOUS

M. CONTOU-CARRERE présente le rapport n°7.

Suite à l'attribution du Marché pour l'Etude du Vallon de Bedous, et en raison de régularisation des écritures d'amortissements, convenu avec le trésorier, il convient de modifier le budget 2019, comme suit :



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2031 (20) - 020 : Frais d'études	-25 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-268,07
2031 (20) - 020 - 119 : Frais d'études	25 000,00	28183 (040) - 01 : Matériel de bureau et in	268,07
	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	-268,07		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	268,07		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
- **VOTE** la modification du budget 2019 comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 15 octobre 2019

